



TRIBORD SAILING CUP 2019

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

Grade 5A

Samedi 22 Juin 2019

A HENDAYE

Autorité Organisatrice : Yacht Club d'Hendaye

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES.

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2017-2020
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les prescriptions du guide Osiris Habitable dernière version
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à :
 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception (A, B ou C) norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent. (Moins de 6 milles d'un abri).

Une VHF et un moteur de propulsion tous deux en état de marche sont obligatoires.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- tous les bateaux du système à handicap (Osiris habitable en cours de validité)

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au YCH plus tard le 22 juin avant 10h30.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge Osiris valide. (Les bateaux ne possédant pas de Certificat Osiris valide pourront courir, mais seront classés en « bis »).
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - Le certificat de Jauge Osiris valide. (Les bateaux ne possédant pas de Certificat Osiris valide pourront courir, mais seront classés en « bis »).
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER.

Les droits requis sont les suivants : 25€ par bateau.

Pour ceux qui le souhaitent, un repas sera prévu après la remise des prix et l'apéritif. Une participation de 16€ par personne sera demandée lors de la confirmation d'inscription à la régates pour participer à ce repas.

5. PROGRAMME.

- 5.1 Vendredi 21/06/2019 : 17h - 19h confirmation des inscriptions au Water sport center. Pour les collaborateurs de Decathlon et les externes pour gagner du temps le samedi matin.
Samedi 22/06/2019 : confirmation des inscriptions 8h45-10h30
11h00 briefing.
1° signal d'avertissement sur l'eau 12h30.
Remise des prix à partir de 18h00.

Toute la gestion de la Tribord Sailing Cup 2019, tels que les inscriptions, les affichages des IC et documents de course, le briefing et la remise des prix se feront dans les locaux de «WATER SPORTS CENTER (TRIBORD)» quai de la floride, Hendaye.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE.

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Téléchargeables sur le site Internet de l'YCH www.yachtclubhendaye.com à partir du 07 juin.
- Affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS.

- 7.1 Les parcours seront de type : côtier et/ou technique
- 7.2 L'emplacement de la zone de course entre Hendaye, St Jean-de-Luz et Pasajes.

8. CLASSEMENT.

- 8.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec application du « cvl » pour tous les parcours côtiers où techniques.

9. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX.

Des prix seront distribués le 22 juin 2019 à partir de 18h00 aux équipages présent dans les locaux «WATER SPORTS CENTER» (Tribord) :

- Classement catégorie « régata » (aux 1ers, 2nd et 3ème)
- Classement catégorie « croiseur » (aux 1er, 2nd et 3ème)
- Classement « catégorie L » (aux 1er, 2nd et 3ème)
- Classement « toutes catégories » (au 1er de la catégorie)
- Classement catégorie « open 5.70 » (si +5 bateaux) (au 1er de la catégorie)
- Classement catégorie « FIGARO 1 » (si +5 bateaux) (au 1er de la catégorie)
- Classement catégorie « équipage féminin » (si + 3 bateaux) (au 1er de la catégorie)

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

13.1 PLACE AU PORT

Renseignement sur l'emplacement au port : gratuité portuaire du samedi 15 juin au dimanche 23 juin en fonction des places disponibles au ponton « TRIBORD » (Quai sud), sous condition de réservation avant le 12 juin auprès de la capitainerie du port d'Hendaye.

Si besoin de grutage, réservation obligatoire auprès de la zone technique du port d'Hendaye avant le 12 juin 2018, en téléphonant au 00 33 (0)5 59 48 06 14.

13.2 Contacts

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter par email : regate@yachtclubhendaye.com. Site Internet www.yachtclubhendaye.com